

# INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

DU

LUXEMBOURG.

# ANNALES.

*N. B.* L'Institut n'est responsable d'aucune des idées et des opinions émises par ses membres : il se borne à les publier, lorsque les documents lui paraissent dignes de voir le jour.

**TOME XVII.**

**31<sup>e</sup> FASCICULE.**

**PRIX 5<sup>f</sup>,00.**



ARLON.

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE P.-A. BRÜCK.  
1885.



## MAJEROU.

Majerou est le nom de ce plateau dénudé qui s'étend entre Virton et Vieux-Virton, au sommet de la colline qui ferme le bassin du Ton sur la rive droite, et qui vient expirer en face du confluent de cette rivière avec la Vire. C'est, au point de vue historique, un des endroits les plus intéressants de notre pays. Il y en a peu qui aient été habités d'aussi bonne heure. La forme toute celtique du nom de Virton atteste l'antiquité du séjour de l'homme sur cette colline, et les découvertes qu'on y a faites de nos jours donnent une grande idée de ce que devait être la localité. La colline de Majerou est un véritable musée souterrain. Donnez un coup de pioche là dedans, et vous en faites sortir des débris précieux. Rien qu'à Majerou, MM. Maus frères ont trouvé de quoi composer leur beau cabinet d'antiques de Saint Mard, et, chaque jour encore, le hasard, qui est en Belgique la seule Providence des archéologues, y fait découvrir sous la pioche ou sous la charrue quelques remarquables vestiges de l'époque romaine.

En 1843, M. Marchal, envoyé par le gouvernement belge, vint reconnaître le terrain, et y constata les traces d'une agglomération habitée qui pouvait avoir eu un pourtour équivalent à celui de la ville de Hal. Des fouilles conduites avec intelligence eussent peut-être, à cette époque où la localité avait attiré un instant l'attention publique, abouti à des résultats considérables; par malheur, M. Marchal n'était pas suffisamment préparé à ce genre de recherches, et le subside dérisoire qui lui avait été alloué par le gouvernement ne permettait pas de rien entreprendre. Majerou resta donc, pour l'archéologie, un sol en friche. Une mince couche de terre végétale continue de recouvrir là les fondements d'une ville ancienne, riche, populeuse, pleine d'objets d'art dont plusieurs, par leur travail exquis ou par leurs dimensions colos-

sales, donnent une haute idée de ce que devait être le Luxembourg à cette époque lointaine. Quand on pense que l'archéologie est seule à nous faire connaître ou plutôt deviner cette ville, qui n'est signalée par aucun auteur ancien, dont il n'est parlé ni dans l'*Itinéraire* d'Antonin ni dans la carte de Peutinger, et dont des érudits aussi distingués que les Wiltheim n'avaient aucune notion il y a deux cents ans, on est bien forcé de reconnaître l'insuffisance des monuments écrits pour la connaissance de notre histoire primitive. Et qui ne voit, du même coup, la nécessité d'appeler à notre secours les moindres moyens d'information qui nous restent, après que quinze siècles ont accumulé leur poussière sur les souvenirs qu'il s'agit d'exhumer ?

C'est pour cette raison que je convie le lecteur à s'adresser avec moi à une science jeune encore, et dont l'existence même est ignorée du public, bien qu'elle soit appelée à un grand avenir : je veux parler de la science des noms de lieux. Le nom porté par un endroit, c'est la trace la plus irrécusable du passage de l'homme; mieux que l'empreinte de ses pas, il nous révèle ce qu'il fut et ce qu'il fit. L'homme désigne, par des appellatifs empruntés à la langue qu'il parle, les diverses parties du domaine terrestre qu'il occupe, et ces appellatifs, que tout le monde comprend parce que tout le monde les crée à la fois, traduisent tout d'abord, de la manière la plus complète et la plus exacte, l'idée que la population se fait de son propre séjour. Mais, une fois que le nom est tombé de la bouche du peuple en un endroit donné, il y prend racine dans le sol et s'y fixe à jamais, quels que soient les accidents de tout genre qui viennent détruire la corrélation entre lui et les endroits qu'il désigne. Lui-même, à vrai dire, ne parvient pas à garder l'intégrité de sa forme primitive; il devient une espèce de végétal qui se développe conformément aux lois du sol et du climat, produisant des feuilles et des fleurs, poussant telle branche et en perdant telle autre, mais gardant néanmoins, à travers tous les accidents qui modifient son aspect extérieur, les caractères essentiels de son genre et de son espèce, grâce auxquels le philologue peut reconnaître son identité avec la même exactitude que le botaniste fait d'une plante. Car toutes les transformations du langage humain, si profondes et si variées qu'elles soient, sont régies par des lois aussi constantes et aussi générales que celles qui

déterminent les divers phénomènes de la vie végétale : et celui qui possède la connaissance de ces lois parvient, en remontant le cours des phénomènes qu'elles ont produits, à retrouver le point de départ de toutes les vicissitudes par lesquelles a passé un radical.

Les noms de lieux les plus étranges et les plus inintelligibles sont, de la sorte obligés de livrer au chercheur le secret de leur origine, et de lui raconter en même temps, dans leur langage concis et pittoresque, l'histoire primitive du lieu qu'ils désignent. Témoins involontaires mais d'autant plus dignes de foi, ils nous font connaître le peuple qui le premier a baptisé un endroit, la langue que parlait ce peuple, l'aspect qu'avait le lieu, parfois encore quelque autre circonstance historique de nature à projeter une vive lumière sur une époque ou sur un site dont l'histoire n'a pas parlé.

Malheureusement, il faut bien avouer que la science toponymique (1) a été trop souvent discréditée par les tentatives téméraires de certains esprits sans culture suffisante, qui se sont crus de force à résoudre ses problèmes les plus ardues sans rien connaître de ses méthodes, et qui n'ont abouti qu'à un tissu d'extravagances. La liste serait longue à dresser de ces savants de province — il y en a eu dans notre Luxembourg aussi — et de leurs plaisants mécomptes. Mieux vaut insister ici sur les admirables résultats auxquels peuvent aboutir les études onomatologiques, et sur le précieux renfort qu'elles apportent presque toujours aux recherches de l'histoire. Je signalerai, en particulier, les intéressantes conclusions auxquelles sont arrivés, entre autres, Houzé, Joyce, Arnold surtout, qui, dans un magistral ouvrage basé tout entier sur l'étude des noms de lieux; a renouvelé ou pour mieux dire révélé toute l'histoire primitive de la Hesse (2).

Moi-même, s'il m'est permis de me citer, j'ai montré récemment, par mes recherches sur les *Origines de la ville de Liège* (3),

(1) Comme la science des noms de lieux n'a pas encore de nom elle-même, et qu'elle n'a été désignée jusqu'à présent que par des composés lourds et barbares, tels que *onomastique locale*, *onomatologie* etc., je propose, sauf meilleur avis, le terme de *toponymie*, qui a le double avantage d'épuiser l'idée qu'il s'agit de rendre, et d'être d'une formation identique à celle de termes parfaitement reçus en français, tels que *homonymie* et *synonymie* d'un côté, et *topographie* de l'autre. On pourrait désigner sous l'appellation de *protoponymie* la science des noms de personnes, autre branche de la science des noms, dont l'ensemble continuerait de porter celui d'*onomatologie*.

(2) Houzé. Étude sur la signification des noms de lieux en France, Paris 1864. — Joyce. The origin and history of Irish names of places. Dublin 1875. — Arnold. Ansiedlungen und Wanderungen deutscher Staemme zunächst nach hessischen Ortsnamen Marburg.

3) Dans le Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, t. II. Liège 1883.

combien de précieuses données historiques sont souvent renfermées dans un seul mot. Le lecteur qui prendra la peine de parcourir les pages suivantes s'en laissera peut-être convaincre à son tour.

Majerou, d'où vient ce nom bizarre? Evidemment, comme tous les autres mots de notre langue, il dérive d'un radical qui est allé en se transformant graduellement, selon les lois invariables de l'altération phonétique, et qui, de siècle en siècle, est arrivé à nous sous l'aspect indéchiffrable qu'il présente aujourd'hui. Quel est ce radical? S'il existait quelques documents anciens qui feraient mention de Majerou, ils en offriraient probablement le nom sous une forme moins altérée, qui permettrait de remonter, par voie d'induction, au radical lui-même. Malheureusement, cette ressource fait défaut; à l'heure où j'écris, je ne connais aucun texte antérieur à ce siècle où le nom de *Majerou* soit cité. Il est vrai que l'on peut, à la rigueur, s'en passer, vu que la forme actuelle est des plus faciles à ramener à son radical. Nous constaterons d'abord que la chuintante *j* du mot *Majerou* équivaut, dans le wallon luxembourgeois comme dans le patois messin, à la sifflante *z* du français, de même que l'*a* long y tient la place de l'*ai* français. Ce double phénomène linguistique se retrouve dans plusieurs autres mots du même dialecte: *mdjon* = maison; *pldjik* = plaisir; *tajév'* = taisez (vous). Quant à la désinence, il est à remarquer que le wallon du pays de Virton remplace le français *oi* par *ou*. Si donc, comme tout nous oblige à le croire, le nom de Majerou a suivi la loi générale qui régit la transformation des mots romans en wallon, son équivalent français doit être Maizeroy.

Dès lors, nous voilà d'emblée transportés au sein d'une nombreuse famille de noms de lieux qui, quelles que soient d'ailleurs les innombrables variétés de leurs désinences, se rattachent tous à un radical primitif unique, légèrement altéré selon les diverses variétés dialectiques des régions où il a été implanté. On en jugera par la liste suivante, qui n'a nullement la prétention d'être complète.

Les Maiserais (Calvados)  
 Maisières (Hainaut)  
 Maisières (Doubs)

Maizerais (Meurthe)  
 Maizeray (Meuse)  
 Maizeret (Namur)  
 Le Maizeret (hameau de Villy Bocage, Calvados)  
 Maizeroul (ibid.)  
 Maizerou (hameau de Saint-Mard, Charente Inférieure).  
 Maizeroy (Moselle) (1)  
 Maizery (Ibid.)  
 Maizières (Ibid.) (2)  
 — (Aube 3) (3)  
 — (Meurthe 2)  
 — (Haute Saône)  
 — (Calvados 2)  
 — (Pas de Calais)  
 — (Haute Marne)  
 Le Mazère (Gers)  
 Mazères (Ariège)  
 — (Haute Garonne)  
 — (Hautes Pyrénées)  
 — (Basses Pyrénées)  
 — (Gironde)  
 Mazerettes (Gers)  
 Mazeries (Allier)  
 Mazerolle (Doubs)  
 Mazerolles (Landes)  
 — (Basses Pyrénées)  
 — (Hautes Pyrénées)  
 — (Charente Inférieure)  
 — (Charente)  
 — (Aude)  
 — (Vienne)  
 Mazerules (Meurthe)  
 Mazeyrat (Haute Loire, 2)  
 Mazeyrolles (Dordogne)  
 Mazieras (Ibid.)

(1) Prononcez *Majereu*.

(2) Prononcez *Majire*.

(3) Le chiffre indique le nombre des localités du même nom dans chaque département.

Mazière (Creuse)

La Mazière (Calvados)

Mazières (Ibid. 9)

- (Corrèze)
- (Indre et Loire)
- (Charente)
- (Maine et Loire)
- (Cher)
- (Deux-Sèvres 2)
- (Indre)

Mazirat (Allier)

Mazoires (Puy de Dôme)

Le Mézeray (cinq hameaux ou fermes de ce nom dans le Calvados)

Mézères (Haute Loire)

Les Mézerets (Calvados)

Mézériat (Ain)

Mézerolles (Somme)

La Mézière (Ille et Vilaine)

Mézières (Aisne)

- (Ardèche)
- (Ardennes)
- (Eure et Loire, 3)
- (Eure)
- (Indre)
- (Loiret 2)
- (Loir et Cher)
- (Nièvre)
- (Seine et Oise)
- (Somme)
- (Haute Vienne)
- (Sarthe 2)

Les Mézières (Calvados)

Dans cette liste, passablement longue déjà, le lecteur n'a qu'une petite partie des noms de lieux dérivés du même radical ; il ne s'y trouve en effet que des noms de villages, ou du moins de hameaux assez importants pour mériter une mention dans les dictionnaires

géographiques ; mais, si l'on y joignait tous les noms de *lieux dits*, il est bien probable qu'elle serait décuplée.

Une telle diffusion du même radical dans toutes les régions de langue française est déjà, à elle seule, un indice suffisant de la fréquence avec laquelle devait se reproduire, à l'époque où naquirent les noms de lieux, la circonstance qui détermina l'origine de celui-ci. N'eût-on que cette donnée, on serait autorisé à en conclure *a priori* que Majerou doit son nom à quelque cause générale qui devait agir, vers la même époque, dans toutes les provinces de la Gaule. Mais ce n'est pas tout. Bien que, dans l'état actuel de la toponymie, on soit bien loin de posséder un répertoire complet des anciennes formes des noms de lieux, nous avons cependant, dès maintenant, assez de renseignements sur le groupe des noms parents de celui de Majerou, pour qu'on puisse faire un pas de plus dans la recherche de son origine. Parmi les divers vocables réunis ci-dessus, il en est plus d'un dont la forme ancienne a pu être établie avec certitude. Ainsi, dans l'ancien département de la Meurthe, les deux localités qui portent le nom de *Maizières* s'appelaient en 1051 et en 1182 *Mazeries* et *Maceries* dans des textes latins, et *Mazerules* est cité en 1168 sous la forme *Maceriolae* (1). Il en est de même pour deux des trois *Maizières* qu'on rencontre dans le département de l'Aube, et qui s'appelaient en 1142 l'un *Macerie*, l'autre *Maserie* (2), comme aussi pour *Maizière* dans le Calvados qui figure en 1086 sous la forme *Maceriae* (3). et pour le *Maizières* du Pas-de-Calais, qui est *Maceriae* en 1264 (4). C'est encore sous la forme *Maceriae*, si j'en puis croire M. Houzé, que nous apparaît le *Mazères* du département de la Gironde, le *Mazières* de l'Indre et Loir, le *Maisières* du Doubs, le *Mézières* de la Sarthe, tandis que le *Mazieras* de la Dordogne, sous sa forme *Masierae*, n'est manifestement que ce même *Maceriae* (5) déjà un peu modernisé. Le chef-lieu du département des Ardennes est également cité, sous les dates de 920 et de 960, avec la forme *Macerias*, par le chroniqueur rémois Flodoard (6). Bref, partout où il m'est possible

(1) Lepage. Dictionnaire géogr. de la Meurthe. Nancy 1861.

(2) Boutiot et Socard. Dict. topogr. du département de l'Aube. Paris 1874.

(3) Hippeau. Dict. topogr. du dép. de Calvados. Paris.

(4) Dict. topogr. du dép. du Pas-de-Calais arr. Saint-Pol.

(5) Houzé, o. c. p. 116.

(6) Anno 920 profectus est archiepiscopus Herivaesus super Mosam propter quoddam castellum in terrâ sui episcopii situm quod nominant *Macerias* recipiendum. — Munilio quam vocant *Macerias* sitam supra Mosam intra terram Remensis ecclesiae Artaldo archiepiscopo redditur.

de remonter jusqu'à l'origine d'un des noms compris dans la nomenclature ci-dessus, je retrouve régulièrement l'invariable *Maceriae*, qu'il est dès lors bien permis de regarder comme la souche commune de tous les noms analogues, tant de ceux qui le reproduisent immédiatement, comme Mézières, Maizières, Mazières, Mazères, Maizeroy et Majerou, que de ceux qui dérivent de son diminutif *Maceriolæ*, comme Maizeroul, Mazerolles, Mazerules, Mazezyrolles etc. (1).

Nous voici enfin sur un terrain solide. *Maceriae* est un terme du vocabulaire latin, particulièrement usité dans la *langue rustique* du haut moyen-âge, et dont les vocabulaires nous ont conservé la signification.

« *Maceriae*, dit Jean de Gênes, *dicuntur longi parietes quibus vineae vel aliud clauduntur* (2). » Ce qu'un glossateur roman traduit de la sorte : « *Longues parois de quoi vignes ou autres choses sont closes, c'est maisière.* » Le mince article consacré par Ducange à ce vocable laisserait croire que ce sens particulier est son sens primitif, et qu'il n'a pris que par extension, dans le langage populaire, celui de *masure* et de *ruine* qu'il a également. N'en déplaise au maître, je me permets de croire que le sens générique et primitif du nom est bien celui de *mur*, et que celui de *clôture de vigne*, comme celui de *ruine*, en dérivent l'un et l'autre. Tout au moins puis-je invoquer ici quelques passages que je conseille au nouvel éditeur du *Glossarium* d'ajouter à l'article *Maceriae*; ils sont absolument décisifs. J'emprunte le premier à la chronique de Fontenelle : il s'agit des travaux de l'abbé Audegise au ix<sup>e</sup> siècle :

*Post quod aedificavit aliam domum quae vocatur refectorium, quam ita per medium maceriâ ad hoc constructâ dividere fecit, ut una pars refectorii, altera foret cellarii : de eadem videlicet materiâ similique mensurâ sicut et dormitorium quam variis picturis decorari in maceriâ et in laqueari fecit.* (Spicilège de Dachéry III, p. 238.) Lambert d'Ardre, écrivain des premières années du xiii<sup>e</sup> siècle, raconte

(1) Je dis que Majerou ne dérive pas du diminutif *maceriolæ*, comme on pourrait le croire à première vue, mais du thème radical *maceriae*. Majerou en effet n'est autre chose que la forme française Maizeroy, et j'ajoute que l'oi français est produit ordinairement par la rencontre de deux voyelles latines : *frigidus* après suppression du son guttural intermédiaire devient froid ; *rigidus* = roide, *auca* = oie, *rege* = roi, *lege* = loi, *quietus* = coit, etc., etc. C'est de la même manière que dans un grand nombre de noms de lieux la désinence *etum* devient ou après la chute du t.

(2) Ducange s. v. *Maceriae*.

dans sa *Chronique de Guines et d'Ardre* les funérailles de la comtesse Chrétienne de Guines : *In macerie templi apposita est ad patres suos et honorifice sepulta.* (C. 85 p. 185 éd. de Godefroy-Menilglaise.) Plus loin il emploie la même expression à l'occasion de l'enterrement d'Elbodou, seigneur d'Ardre : *Cujus corpus juxta maceriem templi S. Audomari Ardensis.... sepultus (sic) est.* (Id. ib. c. 107 p. 243) et de celui d'Arnould le jeune d'Ardre, enterré par Arnould de Colvida : *In claustris sub macerie et australi parte templi honorifice sepelivit.*

Du latin, le mot *maceriae* passa dans le français sous la forme *maisière* ou *mézière* avec la même acception. Ici, il faut bien le reconnaître, le dictionnaire historique de l'ancien langage français de Lacurne de Sainte Palaye n'est pas plus satisfaisant que le *Glossaire* de Ducange, et l'article qu'il consacre au mot *maisière* n'est que la reproduction de celui du *Glossaire*. Cependant le sens générique de *mur* est manifeste, ne fût-ce que par l'exemple qu'il cite lui-même.

*Maisière trop pareste fière*

*Qui n'ouvrez pas par ma proière*

dit l'amoureux dans le vieux roman de Pyrame et Thisbé.

Qu'il me soit permis d'invoquer ici deux exemples qui confirment la réalité du sens générique de *maisière* dans le français du moyen âge ; je les emprunte au *Cartulaire de Cysoing* publié par M. Ignace de Coussemaker (Lille 1885). Au xiii<sup>e</sup> siècle, nous voyons un bourgeois de Cysoing en désaccord avec l'abbé du lieu au sujet « *de corbiaus et d'aisses que Jehan Minere demandoit en le masière de le maison saint Calixt de Cysoing* » (p. 135). Et en 1245, l'abbé de Cysoing arrente une maison sise à Tournai à un particulier qui « *doit avoir ses aises en le masiere de le maison Johan de Sech tout ensi com li masière siet* » (p. 141).

Je tenais à bien établir ce sens du mot dans les deux langues où nous le trouvons ; on comprendra d'autant mieux la fréquence avec laquelle il a été employé pour désigner, par extension, toute espèce de vieilles constructions dont il ne reste que les murs, (1).

Sous ce qualificatif banal et vague, la population ignorante des premiers siècles du moyen-âge comprenait toutes les ruines que lui avait léguées le passé, que ce fussent celles d'une ville, d'un

(1) Il est signalé comme ayant ce sens dans Lacurne de Sainte Palaye, Dictionnaire historique de l'ancien langage français t. VII, 1880 s. v.

château ou d'une simple *villa*. Sans se préoccuper de ce que ces constructions avaient été ou de ce qu'elles rappelaient, on n'y voyait que leur état actuel, et on disait les *Vieux Murs* (1).

Majerou signifie donc les *Vieux Murs*, ou, si l'on veut un terme plus poétique, les *Ruines*. Ce nom rappelle l'aspect qu'offrait le plateau à l'époque où il fut baptisé ainsi par nos ancêtres; quant aux ruines, elles n'étaient autres que celles de la cité romaine dont M. Marchal a reconnu les fondations en 1843. Les recherches de la philologie viennent donc aboutir au même résultat que les fouilles de l'antiquaire, et deux sciences procédant chacune séparément et d'après des méthodes entièrement différentes, se trouvent d'accord pour affirmer l'existence d'une ville romaine sur le plateau de Majerou.

A travers un vocable que nous sommes parvenus à rendre presque transparent, elle nous apparaît maintenant, cette ville ignorée de l'histoire, dans le demi-jour crépusculaire des âges lointains, telle qu'elle devait se montrer aux hommes qui lui donnèrent son nom actuel. Les formes bizarrement déchiquetées de ses constructions en ruines dessinent sur l'horizon leur profil étrange, et présentent du haut de la colline, au voyageur qui traverse la vallée, l'aspect saisissant et quasi-spectral qu'offrent de nos jours encore les restes des châteaux-forts du moyen-âge. Les murailles, calcinées par le feu et crevassées par le temps, se dressent menaçantes au-dessus des amas de décombres qu'elles vont rejoindre jour par jour. Les édifices publics se reconnaissent encore à leurs proportions plus vastes; le tracé des rues est toujours visible sous l'informe entassement des débris qui ne cessent de s'y accumuler, les maisons aux toits défoncés et aux portes béantes marquent encore sur le sol le plan suave de la demeure antique, mais l'horreur de la mort plane sur ces lieux désolés qu'enchantait autrefois l'harmonie de la voix humaine, les bêtes fauves s'installent auprès des foyers éteints, une végétation échevelée se promène capricieusement à travers le squelette de la ville morte, s'accroche aux fentes des murs, et brode ses folles arabesques sur le tissu régulier des rues et des maisons. L'homme ne s'approche plus qu'a-

(1) On a un exemple assez curieux de ce procédé barbare dans le nom de *Maceriae* porté dès 920, comme on l'a vu plus haut, par le château-fort de Mézières, qui a donné son nom au chef-lieu des Ardennes françaises.

vec une crainte superstitieuse de ces lieux sur lesquels semble planer encore la malédiction de quelque divinité courroucée; il les croit hantés par des esprits impurs ou malfaisants; il ne s'y aventure que pour en extraire des matériaux à bâtir, ou encore pour y aller en secret, la nuit, avec des incantations mystérieuses et des pratiques défendues par l'Église, chercher sous les auspices des démons quelque trésor souterrain. Il ne s'informe pas autrement de ces lieux sinistres, et ces vestiges grandioses d'une civilisation disparue ne sont pour lui que des ruines informes, de *vieux murs*. Je ne sais pas de quel nom les paysans du Latium baptisent aujourd'hui les débris épars de la ville qui fut Ostie, mais je ne crois pas que l'imagination de nos ancêtres du VI<sup>e</sup> siècle ait été autrement affectée en présence du fantastique aspect de Majerou que ne l'est aujourd'hui celle des rares *contadini* qui errent aux abords de l'antique cité du Tibre, contemplant d'un œil vague et indifférent l'amas de ses ruines dont les siècles n'ont pas eu raison. Là aussi, on ne vous montre que de vieux murs : *Maceriæ, Majerou* (1) !

## II.

Des faits qui ont été mis en lumière ci-dessus, il se dégage une conclusion dont je n'ai pas besoin de signaler l'importance : c'est que toutes les localités désignées par l'un des noms repris sur notre liste, ou par quelque autre nom semblable, ont dû être habitées à l'époque romaine. Voilà une indication dont les archéologues

(1) On a parfois voulu rattacher au radical *Maceriæ* les noms de lieux allemands en *Machern*. (V. Adrien de Valois *Notitia Galliarum*, Paris 1675, p. 311) Je connais six localités de ce nom : deux signalées par Förstemann comme se trouvant dans l'arrondissement de Trèves, une près de St-Avold en Lorraine, une quatrième en Saxe dans l'arrondissement de Leipzig, et enfin nos deux localités luxembourgeoises Grevenmachern et Koenigsmachern — Förstemann les ramène toutes à un thème *Machara* sur lequel il ne s'explique pas, mais qui est, en effet, à des dates aussi hautes que 646 et 816, la forme du nom de Grevenmachern. Est-ce une altération germanique du mot *maceriæ*, et dans ce cas faudrait-il croire que les localités en question portaient déjà, lors des invasions, un nom géographique désignant leur état de ruines? Je n'oserais le dire, et je crois que dans tous les cas il faudrait mettre hors cause le *Machern* saxon, qui certes ne pourrait pas dériver d'un vocable latin. Quoi qu'il en soit, voici un passage qui ouvre des aperçus nouveaux sur la fortune de *Maceriæ*. Il est de M. Uibileisen, qui, dans une étude sur les noms de lieux de la Lorraine, signale l'origine de Maizières et continue de la sorte :

» Dies wirft ein unvermuthetes Licht auf den bisher dunkeln deutsch-lothringischen Ortsnamen Machern. Römisches Mauerwerk hat wohl in allen Fällen den germanischen Einwandern Anlass zu dieser Bezeichnung gegeben; es ist dies nicht blos für die grössern Orte wie Königsmachern wahrscheinlich, sondern auch für die kleinern und die Flurnamen. So hiess ein Feldcomplex bei dem Dorfe Benningen seit undenklicher Zeit *Machern*, ohne dass man wusste warum. Jetzt (1879) hat man dort eine grössere römische Villa aufgedeckt, deren Mauern den pflügenden Bauern längst bekannt waren. Eine alte Strasse zieht sich von da nach deren Aussage bis nach Machern bei St. Avold. » (Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Metz. 1882 p. 58 s. v. Maizières.)

pourront faire leur profit, et point n'est besoin d'être prophète pour annoncer, à ceux qui voudront s'y fier, soit des révélations inattendues, soit, tout au moins, un précieux complément d'informations. Je ne crains donc pas d'être démenti en posant ici, en règle générale, que dans les localités en question il doit se trouver des substructions romaines. Sans essayer de fournir les preuves de cette assertion pour tous les endroits que j'ai fait figurer sur ma liste — travail qui dépasserait de beaucoup les limites assignées à cette modeste étude d'histoire locale — je me bornerai à quelques exemples qui intéresseront plus particulièrement mes compatriotes.

La deuxième localité signalée dans ma liste est un village de la province de Hainaut récemment détaché de la commune de Nimy-Maisières, pour être érigé en commune indépendante (1868). La plus ancienne mention qui en soit faite est de 1186, d'après M. Chotin ; elle porte à cette date le nom de Mazières. Or, il y a peu de localités en Belgique qui soient aussi riches en antiquités romaines tout genre (1). Monnaies, médailles, fibules, bijoux, poteries, statuettes, tuiles et briques y abondent, et l'on y a découvert quantité d'instruments en silex qui ont fait croire à des explorateurs que la localité avait été habitée dès avant l'époque romaine. Cela suffirait pour nous autoriser à conclure qu'il devait s'y trouver des constructions romaines importantes, même si la chose n'était pas attestée de la manière la plus formelle par les archéologues hennuyers. Voici comment s'exprime l'un d'eux, en rendant compte de nouvelles trouvailles faites au lieu dit *Ferme des Masures* (nom significatif!) sur le sentier de Maisières à Nimy :

« Quant aux substructions, elles consistent en murs épais d'appareil irrégulier.... Un mur principal enfoui à un mètre de profondeur avait environ deux mètres d'épaisseur, et plus en certains endroits où semblent avoir existé des contreforts.... D'autres massifs de maçonnerie moins importants ont été découverts à côté de ce mur.... Des personnes nous ont affirmé qu'à différentes reprises, les travaux de labourage avaient révélé l'existence de murs pareils dans les environs, et qu'il y a quelques années il s'en

(1) V. les Annales du Cercle Archéol. de Mons, t. I, p. 84, t. III, p. 134, t. IV, p. XII, t. XV, p. 201 ; Mémoires de l'Académie Royale de Belgique t. XXIII, p. 4 ; Bullet. de l'Acad. Roy. de Belgique XV, p. 191, XVI, p. 362 ; XVIII. 1<sup>re</sup> partie. Bernier Dictionn. géogr. histor. etc. du Hainaut (Mons 1879) p. 320 ; Chotin Etudes étymolog. et archéol. sur la province de Hainaut p. 261.

trouvait des restes importants à la surface.... Tout fait supposer qu'il y eut en cet endroit des constructions étendues.... Une partie des champs où la pioche a remué ces débris porte dans le peuple un nom caractéristique : celui de *murs as payens, murs des Sarrazins*. Une sorte de souterrain voûté, démoli aujourd'hui, situé à l'embranchement de la chaussée et de la route de Bruxelles s'appelait *cave* ou *trou des Sarrazins*. Dans la partie du *bois des chanoinesses* située entre ces deux routes et les bruyères dites aujourd'hui *Camp de Casteau*, on retrouvait au xv<sup>e</sup> siècle des constructions appelées *murs as payens*. Un plan des tailles de ces bois, dressé à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle,.... indique vers cet endroit *la taille du mur as payens*. D'autres ruines du même nom se trouvaient du côté droit de la route de Bruxelles, assez près du bois de S. Denys et non loin de la fontaine dite de Ste-Waudru. On nous a assuré qu'il en existait encore quelques vestiges.... Ces constructions, sur d'autres points, portaient au moyen-âge des noms qui rappellent leur état de ruine. C'est ainsi qu'on trouve les noms anciens, tous compréhensibles, de *champ des Masures* (1411) *ferme des mesures*, le lieu dit *ès mazils* (1398) situé sur Nimy. Le nom même de Maisières a une signification identique. C'est un mot roman, modification transparente du terme haut latin *maceriae* qui signifie *mur, mesure, ruine*. Le mot est conservé chez les houilleurs du Borinage, où il désigne les murs de la couche de charbon, les parois des roches enfermant la veine (1). »

J'ai tenu à reproduire textuellement ce long et intéressant passage. Je n'avais pas un mot à y changer pour en faire un argument des plus manifestes en faveur de ma thèse. Revenons maintenant dans le Luxembourg.

J'ai dit précédemment qu'il doit exister dans les pays de langue française un grand nombre de *lieux dits* dont l'appellation dérive de *Maceriae*, et j'en ai la preuve dans ce fait que notre seule province nous en offre plusieurs. Voici ceux qui me sont connus grâce à des documents imprimés ; je ne doute pas qu'il n'en existe d'autres encore, et je serai bien obligé au lecteur qui voudra m'aider à en compléter la liste :

*Mageret*, hameau de la commune de Wardin.

(1) Descamps Ann. Cercle archéol. de Mons XV, p. 201. L'existence du *mur as payens* est confirmée par Chotin et par Bernier oo. cc.



*Majeroy* lieu dit près de Habay-la-Vieille.

*Magerotte* lieu dit près d'Amberloux, commune de Tillet.

*Magery* id id id.

Tous ces noms doivent désigner des endroits habités à l'époque de la domination romaine ; voilà du moins ce que m'obligent à admettre les lois philologiques sur lesquelles j'ai bâti mes conclusions précédentes. En est-il bien réellement ainsi ? C'est ce que nous allons vérifier immédiatement, nos propres *Annales* à la main.

Voici ce qu'on lit dans le tome II de ce recueil, au sujet du lieu dit *Majeroy* près de Habay la Vieille (1).

« En octobre 1850, le sieur Grevisse de Habay-la-Vieille, travaillant dans un champ dit *Majeroy*, découvrit sous la terre des pans de murs. Il continua les fouilles et mit à jour d'anciennes constructions : des places carrées dont le pavé était blanc et dur, entremêlé de morceaux de briques, et les murailles couvertes de peintures en raies noires, jaunes et vertes, ou simplement en blanc avec des morceaux de briques rouges, le tout bien poli. Il y avait plusieurs places séparées par des cours..... Les investigations de sieur Grevisse ont dû se borner à son terrain. D'après ce qu'il nous a dit, les substructions s'étendent sous les propriétés voisines, où des fouilles n'ont pas été pratiquées actuellement. Nous disons *actuellement*, car il est de tradition dans la famille Grevisse qu'il y a deux cents ans environ, un de ses aïeux trouva, dans les ruines de *Majeroy* qui étaient alors très apparentes et hors terre, des chandeliers et d'autres ustensiles en bronze, des monnaies de bronze en quantité, beaucoup en argent, un certain nombre en or, en outre un plat en or (2).

Je n'ai pas les mêmes données sur les lieux dits *Magerotte* et *Magery* (commune de Tillet) mais je vois signaler, au premier, des tumulus romains, et à l'autre, une tour isolée, peut-être romaine, dit l'auteur à qui j'emprunte ce renseignement (3). Le pré *Magerotte* est,

(1) *Annales de l'Institut Archéologique de la province de Luxembourg*, t. II, p. 81.

(2) L'auteur de la notice ne peut pas résister à la tentation de nous donner en passant ses idées sur l'étymologie du nom de *Majeroy*. « On voit, dit-il, qu'il s'agit ici des ruines d'un ancien bâtiment romain, cela n'est pas douteux. N'était-ce qu'une villa, ferme, ou maison de campagne, ou les deux à la fois ? D'après la tradition locale, il s'agirait d'un château, du château de *Majeroy*, occupé par le supérieur de la contrée. Cette indication n'est-elle pas fournie par le mot même de *Majeroy*, que le lieu dit a conservé ? *Majeroy* viendrait de *Major* et aurait la même signification que *Majerou*, nom du plateau aux environs de Virton, territoire de Saint-Mard, sur lequel il existait une ancienne cité ou villa romaine » L. c. p. 83).

(3) *La province de Luxembourg* par C. J. Mathieu et M. G. Alexis, Namur 1880 p. 159 et 160.

selon M. Sulbout, grand explorateur de l'Ardenne centrale, un endroit de la forêt de Freyr où l'industrie du fer aurait laissé des traces (1). Enfin le hameau de *Mageret* (commune de Wardin) m'est totalement inconnu ; je remarque pourtant qu'un document de 1469 lui donne le nom de *Mazereul*, qui est *Maceriolae* (2), et que Wardin même a possédé un château qui est considéré comme ayant eu une origine romaine. Des recherches bien conduites, dans les diverses localités que je viens d'énumérer, mettraient certainement au jour les substructions des édifices romains qui leur ont valu leur nom, à l'époque où ces constructions n'étaient plus que des ruines abandonnées.

Au surplus, un fait aussi général que celui de la désignation des ruines romaines sous le nom générique de *vieux murs* doit se rencontrer ailleurs encore que chez les populations de langue romane. L'imagination est la même partout, et une même cause, agissant dans des conditions identiques, produit nécessairement la même impression sur tous les esprits. Il suit de là que le vocabulaire de la toponymie doit nous offrir, dans le Luxembourg germanique, un nom équivalent à celui de *Majerou*. Ce nom existe en effet, et il dérive d'un radical primitif qui a un sens identique à celui de *maisière*. C'est celui de *hofstatt* ou *hofstætte*, qui devient dans notre dialecte *hobstadt* ou *hobstedt*, et que Grimm définit de la sorte :

HOFSTÆTTE « *Die stætte worauf ein hof oder eine gebæulichkeit steht oder stand : « eine hofstett in der stadt Halle, am kornmarkt gelegen, da vor etlichen jahren eine Kapelle S. Lamberti gestanden. » (Urkunde von 1522 bei Dreyhaupt.)*

HOFSTATT *mhd.* HOVESTAT *ahd.* HOVASTAT, *die stætte worauf ein bauern-, adlicher oder fürstlicher hof errichtet werden soll oder auch errichtet ist, sowie die darauf stehenden gebæude selbst ; und die wüste stætte, worauf ehemals ein gehæfte stand* (3).

Le flamand donnait le même sens au mot de *hofstat*, à preuve ce passage de Jean Boendaele, qui place la demeure de Carloman, père de Pepin de Landen,

Op eene stede daer men noch mach

(1) *Annales de l'Institut archéol. du Lux.* t. VIII, p. 37.

(2) *Archives de Clervaux*, p. 264.

(3) *Grimm Deutsches Wörterbuch* t. V, 1877.

Sien staen eene oude hofstat  
Oude Landen hiet noch dat (1).

Le mot de *hobstadt*, qui traduit d'une manière si adéquate l'idée contenue dans *maisière*, figure souvent avec ce sens dans nos vieux documents arlonais. En 1571, Clément de Nothum relève la seigneurie de Rachecourt, ainsi que le château ruiné de *Hobstedt* entre Sesselich et Wolkrange (2). Le cartulaire Nothomb et les archives de Marches mentionnent à diverses reprises *des places à bâtir* ou de *vieilles mesures* vendues dans la ville d'Arlon, et les désignent chaque fois sous le nom de *hobstedt*. En 1482, Gilles d'Autel et sa femme vendent *ire pletze und hobstadt ired bourckleens da off vur der stadt erstem brande der herrschaft von Kærich wœnhus zu staen plach, gelegen zu Arle uff dem mart*. Cet exemple, des plus caractéristiques, me dispense d'en produire d'autres.

De *hobstedt*, l'idiôme luxembourgeois a fait, par synérèse du *b* et par épenthèse du *r*, *hâoschert*, ou, selon l'orthographe reçue, *hostert*, terme qui est resté dans notre langage local, et dont toutes les bonnes femmes d'Arlon vous donneront la signification.

Pris comme nom de lieu, le radical *hoffstatt*, diversement altéré selon les endroits, apparaît comme désignant les localités suivantes de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse.

*Hofstede* près Recklinghausen, s. o. de Münster.

*Hofstetten* près Oberglatt, n. de Zürich.

*Hofstættén* près Obritzberg, n. de Sankt Pœlten (Autriche).

*Hofstætten* près Eygenfelden, s. o. de Passau.

*Hofstætt* près Beuerberg.

*Hosten* près Auw (Prusse rhénane).

A cette liste il faut ajouter, sans compter quelques endroits douteux, les localités de la Suisse dans le nom desquelles le radical *hofstætte* entre comme suffixe, p. ex. *Germundeshovastatt*, *Godekins hoffstat*, *Odalmannes Hovestiti*, *Richgaeres hovasteti*, *Sigineshovestete*, *Wolfmares hovastat* (3).

(1) Cité par A. Wauters p. 352.

(2) Prat, Histoire d'Arlon, I, p. 473. Voilà bien le *quoddam castellum quod nominant Macerias de Flooard* !

(3) L'épenthèse de l'*r* n'a eu lieu manifestement que pour relever la prononciation de *stet* qui, après l'allongement de la 1<sup>re</sup> syllabe, était menacé d'une suppression totale. La même chose a lieu dans le nom de *Heinstert* qui s'écrivait *Heinstede* en 1247 (Cartulaire de Clairefontaine p. 4). Dans le Limbourg et à Aubel *hofstede* est également devenu *hostaert*, *hostert*, v. ci-dessous.

(3) Förstemann, Altdeutsches Namenbuch II, Ortsnamen 2<sup>te</sup> Auflage, Nordhausen 1872, p. 823.

Les provinces flamandes et hollandaises nous offrent à plusieurs reprises le même radical dans des noms de lieux ; voici ceux que je connais :

Hofstade (province de Fl. Orientale).

Hofstade (commune de Muysen, province de Brabant).

Hofstade (commune de Molle, province d'Anvers).

Hostaert (commune de Genck, province de Limbourg).

Hostert (commune d'Aubel, province de Liège).

De Hofstede (province d'Overysse n. de Deventer).

De Oude Hofstede (province d'Utrecht).

Ter Hofstede (province de Zélande, près Middelbourg).

Ter Hofstede (province de Frise, près Staveren).

Hofstetten (province de Gueldre).

Dans le Luxembourg allemand, on le rencontre deux fois sous la forme *Hostert*, pour désigner deux localités dépendant l'une de la commune de Niederanwen, l'autre de celle de Folschette. La dérivation de ces deux noms ne saurait être un instant douteuse : le 1<sup>er</sup>, dit M. de la Fontaine, est écrit *Hovesteden* dans divers documents de l'abbaye de S. Maximin ; l'autre est orthographié en 1080 *Hoosteden* et en 1489 *Hocksteden*. (1)

Si maintenant on peut établir que ces deux localités contiennent des ruines romaines, notre démonstration ne serait-elle pas aussi complète que l'on peut la désirer ? Or tel est en effet le cas. Voici ce que M. de la Fontaine dit du premier Hostert :

« Le village de Hostert, à peu près tout entier, est construit sur un amas de ruines romaines, probablement le plus considérable qui a existé dans le Luxembourg. Aujourd'hui encore, on trouve dans les jardins du lieu de véritables collines formées de débris, parmi lesquelles nous avons personnellement cherché et rencontré un grand nombre de fragments de marbres italiens. » Et Alexandre Wiltheim, cité par le même érudit, écrivait au xvii<sup>e</sup> siècle : « *Prope ab Andethanna intra teli jactum, ad paroeciæ vicariam ædem, visebatur patrum memoria immane rudus. Squalet etiam nunc ingens et*

(1) Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand Duché de Luxembourg, t. XIII, p. 35 (année 1857.) La substitution de la gutturale *ck* à la labiale *b* n'a rien d'étonnant ; nous trouvons le même phénomène dans d'autres noms de lieux de ce pays, comme *Epternacum* et *Crufta* devenus *Echternach* et *Cruchten*.

*tuberatus subinde colliculis acervus, a quo nomen loco HOSTERT seu HOSTEREN quod ruinas dicimus.* (1) Aussi Wiltheim, et à sa suite M. le professeur Engling et M. de la Fontaine lui-même, n'hésitent-ils pas à placer à Hostert l'*Andethanna* de l'itinéraire d'Antonin (2), que d'autres vont chercher dans les deux villages du nom d'*Anwen*.

Quant au *Hostert* qui fait partie de la commune de Folschette, il contient également, au dire de M. de la Fontaine, des amas de ruines antiques, et il est de plus situé au carrefour de deux routes dont l'une a tous les caractères d'un *diverticulum* romain.

En finissant cette digression, je ferai remarquer que le nom de *Hostert*, de même que celui de *Majerou*, n'a pas été appliqué exclusivement à des localités connues dans les dictionnaires géographiques, mais qu'il doit être porté encore aujourd'hui par plus d'un *lieu dit* dont il servira un jour à raconter l'histoire.

Il y en a un, notamment, sur le territoire du village de Freylange, qui me serait resté inconnu comme beaucoup d'autres, sans la circonstance fortuite qui lui a valu une mention dans nos *Annales*, et qui, du même coup, fournit une confirmation de plus à ma thèse de l'origine romaine de ces *lieux dits*.

« En septembre 1851, dit notre rapporteur, au lieu dit *auf der Haustert*, dans un champ appartenant à Henri Hesse, on a découvert d'anciens murs, avec des briques, des cendres, des fibules et des monnaies. Les constructions se prolongent dans les champs voisins (3). »

A Wommersom en Brabant, un document de 1297 signale un *pratum dictum hofstada apud Wulmersom supra Jaceam* (4). Or il est à remarquer que le territoire de Wommersom est tout romain. Des habitations, dit M. Wauters, paraissent avoir existé au lieu dit *Oude Kerkhof*; on y a trouvé des monnaies et du verre, etc :

(1) Croirait-on que M. de la Fontaine, qui a écrit un volumineux *Essai étymologique sur les noms de lieux du Luxembourg germanique*, et à qui j'emprunte la plupart de mes renseignements sur les deux *Hostert*, s'amuse encore, en dépit de ses propres documents, à chercher l'origine de ce nom dans je ne sais quel celtique *hostallery* qui n'existe que dans son imagination ? C'est jouer de malheur que de courir si loin après le faux quand on a le vrai sous la main. Mais tout l'*Essai* de M. de la Fontaine est de la même force.

(2) Cette opinion, qui est la seule soutenable, a déjà été émise par l'évêque de la Basse Mouturle, dont l'*Itinéraire* contient tant de précieux renseignements sur notre pays, abstraction faite de sa manie de trouver partout des origines celtiques.

(3) *Annales* de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. II, p. 8. Le rapporteur, qui doit avoir ignoré l'allemand, écrit à la française *Haustert*; c'est *Hostert* qu'il faut lire.

(4) Wauters. Les communes Belges, arr. Louvain, canton de Tirlemont, p. 39.

nul doute que si on faisait des fouilles, on ne mit encore au jour des substructions romaines (1).

Mais il est temps de revenir à Majerou.

### III.

Comment s'appelait cette ville mystérieuse dont l'existence ne peut plus faire l'objet d'un doute, et qui, à en juger d'après les révélations de la numismatique, doit avoir péri dans la terrible invasion des premières années du ve siècle (2) ? Je réponds sans hésiter : elle s'appelait *Virton*, ou, pour parler plus exactement, *Vertunum*. Et, s'il faut préciser davantage, je dirai que c'était la ville de Virton elle-même, avant que, pour des raisons que l'on va déduire, la reine du Ton se fût décidée à déménager comme un modeste particulier, et à reculer ses pénates vers le nord du plateau dont elle occupait, à l'époque romaine, l'extrémité méridionale. Ceci peut sembler assez étrange, et plus d'un lecteur proteste peut-être *in petto* contre l'idée d'une ville en voyage, bien que l'entrepreneuse Amérique, s'il faut en croire nos journaux, ait de nos jours renouvelé plus d'une fois un phénomène de ce genre. Aussi, pour ne pas demander un trop grand sacrifice à sa confiance, vais-je lui présenter à ce sujet quelques considérations qui, je l'espère, feront disparaître tous ses scrupules.

On peut dire qu'en général toutes les villes du nord de la Gaule périrent dans le terrible cataclysme qui, de 406 à 409, déchaina sur ce pays l'inondation barbare. Tout ce qui avait échappé aux désastres du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècle succomba cette fois, car les envahisseurs s'acharnaient avec une fureur sans pareille non seulement contre les hommes, mais encore contre les monuments. La Belgique fut mise à feu et à sang, et lorsque le torrent eut passé, il ne restait plus qu'un monceau de ruines au milieu desquelles erraient les restes misérables d'une population affolée

(1) A Melin sur Gobertange (Brabant) il y avait également un lieu dit en 1495 *Hovestat* et en 1570 *ter hoffstadt*; c'était une ancienne ferme seigneuriale tombée en ruines. Wauters o. c.

(2) La série des médailles romaines trouvées à Majerou s'arrête à Théodose le Grand. V. Marchal l. c. p. 244 et suiv. Je crois d'ailleurs parfaitement inutile, après ce qui a été dit plus haut, de réfuter la plaisante conjecture que cet auteur formule de la manière suivante l. c. p. 240 : « Le nom de Majeroux, que porte actuellement un vaste tertre, ou pour mieux dire le plateau d'une campagne entièrement rase, quoique bien cultivée, est-il celui de la ville ancienne, dont la surface du terrain actuel recouvre les ruines ? Je l'ignore. Cependant cela me paraît probable, parce qu'il n'y a aucune habitation ni aucun lieu auxquels ce nom puisse appartenir. »

par le désespoir et par la misère. Tels sont les faits que je dois me borner à rappeler ici, mais que toutes les découvertes de l'archéologie viennent confirmer d'une manière saisissante, et parfois même profondément dramatique. Lorsqu'après cette sanglante époque, grâce à l'influence bienfaisante du christianisme et à la sécurité relative que l'autorité des Francs rétablit dans notre pays, la civilisation reprit son cours, beaucoup de vieilles villes romaines, ruinées pendant l'invasion, se virent définitivement abandonnées. Les nouvelles populations, renforcées généralement d'un notable contingent de conquérants germaniques, avaient peu de goût pour des emplacements encombrés de ruines, qu'il eût fallu déblayer, et où elles se seraient trouvées à l'étroit ; des mœurs plus rustiques et aussi une pauvreté plus grande qu'aux siècles précédents leur faisaient préférer le grand air des terrains encore vierges, où chacun pouvait élever à peu de frais et en toute hâte sa grossière demeure en bois et en torchis. La superstition faisait d'ailleurs un épouvantail de ces ruines sur lesquelles semblait planer encore le courroux du ciel : c'étaient des endroits *hantés*, et les mauvais esprits en étaient les seuls habitants (1) ! Souvent les malfaiteurs, profitant de ces dispositions d'esprit, trouvaient dans ces endroits une retraite assurée, à condition de la disputer aux bêtes féroces, et contribuaient de la sorte à augmenter encore, dans l'esprit public, la terreur dont il profitaient (2).

D'autre part, cependant, il ne pouvait être question de renoncer aux avantages et aux charmes qu'offraient les emplacements des anciennes villes. Tous avaient été choisis avec une entente merveilleuse des besoins de la population et des ressources du site, et l'on peut dire qu'en général c'étaient les plus fertiles, les plus salubres et les plus propres aux relations de tout genre entre hommes. C'est assez dire que la force des choses enchainait les habitants à ces lieux privilégiés de la nature, et qu'instinctivement ils se voyaient amenés à rebâtir les villes nouvelles à proximité de celles qui avaient été détruites. Voilà pourquoi, à part un petit nombre

(1) Je ne puis qu'indiquer très rapidement tous ces faits, et n'ai pas le temps d'en faire la démonstration ; qu'il me soit permis seulement de signaler en passant que c'est dans cette croyance superstitieuse qu'il faut chercher l'origine du nom de *chaussée du diable*, *chemin du diable*, donné en tant de localités aux débris des anciennes voies romaines.

(2) Ainsi Kemble, t. II, p. 261 notes (trad. de Brandes) rapporte qu'au x<sup>e</sup> siècle, Ealdred, abbé de Saint-Albans, fit démolir ce qui restait du vieux Verulam parce que les caves et les maisons de cette cité romaine en ruines servaient d'asile à des gens de mauvaise vie.

d'exceptions, les cités romaines se sont survécues à elles-mêmes dans des villes qui ont poussé à côté d'elles, comme des surgeons qui jaillissent du sol à proximité d'un tronc abattu. Ce phénomène est de tous les temps et de tous les lieux ; il s'était produit dès les premiers jours de l'occupation romaine, qui elle aussi avait respecté et consacré, par une nouvelle prise de possession, les emplacements des anciennes villes gauloises ; il se prolongea en plein moyen-âge, où, dans bien des endroits, des villes abandonnées pour une raison ou pour l'autre furent rebâties à proximité de leur site primitif (1).

Dans ces cas, le nom émigré avec la population elle-même, et se fixait sur la demeure nouvellement occupée, tandis que l'emplacement ancien ajoutait à sa désignation primitive le qualificatif *Vieux*. Ce fut particulièrement au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle que, grâce au réveil de l'esprit communal et au progrès soutenu de la prospérité publique, on vit les villes sortir de leurs vieilles enceintes pour aller prendre l'air et se rajeunir emmi les champs. X Un de nos érudits, qui a étudié de près ces migrations de villes, ne cite pas moins de trente localités de la Belgique et des pays de Luxembourg et de Limbourg qui auraient fait peau neuve à cette époque : il reconnaît leur emplacement primitif dans les hameaux qui les avoisinent, et qui portent le même nom, mais précédé de l'adjectif *vieux* (2).

Voyons maintenant quelle lumière ces notions préalables jettent sur le problème qui nous occupe. Ainsi que je le disais en commençant ce travail, le plateau qui termine le bassin du Ton et qui expire vis-à-vis de son confluent avec la Vire, porte trois localités distinctes : ce sont, en allant du nord au sud, la ville de Virton,

(1) M. Marchal a entrevu cette vérité, dont il n'a d'ailleurs pas su tirer les conclusions pour Majerou. En effet, dit-il, généralement dans les villes antiques, les grandes agglomérations ont voyagé, ce qui signifie que les habitants abandonnent un sol couvert de décombres pour s'établir sur un sol vierge dans les environs (L. c, p. 244). Il faut convenir qu'on parlait un étrange français à l'Académie de Belgique, en l'an de grâce 1843. *De grandes agglomérations qui voyagent généralement dans les villes antiques !*

(2) A. Wauters, *Des localités distinguées par le qualificatif VIEUX et de leur ancienneté* (Bulletin de l'Acad. royale de Belgique III<sup>e</sup> série t. I, 1881, p. 339 et suiv.) Cet intéressant mémoire a seulement le tort d'être trop absolu, et de ne pas tenir compte de certaines autres circonstances qui ont pu contribuer à l'origine de quelques noms de lieux précédés de l'adjectif *vieux*. C'est ainsi qu'*Alt-Trier* et *Roma Vecchia*, pour ne citer que ces exemples, ne peuvent aucunement rentrer dans la catégorie des noms étudiés par M. Wauters, et doivent être classés provisoirement parmi ceux qui, comme dit Adrien de Valois, *cognominati sunt incertam ob causam et nonnunquam per jocum* (Notitia Galliarum p. 140 s. v. *Briwas*) La liste de M. Wauters est d'ailleurs susceptible d'être complétée ; ainsi le nécrologe d'Orval, qui est du XIII<sup>e</sup> siècle, fait mention d'un *Vetus Chiney* (Analect. pour servir à l'hist. ecclésiast. de la Belgique III p. 223, cité dans les Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg, V, p. 184).

puis les champs de Majerou, puis le petit hameau de Vieux-Virton, que la rivière seule sépare de la commune de Saint-Mard dont il fait partie. Vieux-Virton et Majerou sont contigus, et ont fait manifestement partie, à l'époque primitive, de la même agglomération. A Vieux-Virton comme à Majerou, on trouve des substructions romaines, et de précieux restes d'édifices antiques sont aujourd'hui cachés sous les fondements ou encastrés dans la maçonnerie des maisons de ce hameau. Virton, au contraire, ne date que du moyen-âge. Jamais, que je sache, on n'y a trouvé aucune trace de constructions romaines, et, encore une fois, la toponymie est d'accord avec l'archéologie pour attester un même fait : c'est qu'à une époque donnée, la population de Virton a émigré de la vieille ville pour aller, à peu de distance, se bâtir sur le même plateau une demeure nouvelle à laquelle elle a gardé le nom de l'ancienne.

A quelle date faut-il placer cet exode ? Ainsi qu'on l'a vu plus haut, il y a eu, dans l'histoire du moyen-âge, deux printemps particulièrement favorables à la sortie de ces essaims qui abandonnaient la vieille ruche pour aller distiller ailleurs le miel d'une civilisation rajeunie. Le premier, ce fut celui qui se leva sur la société barbare en même temps que le soleil du christianisme, et qui brilla sur l'adolescence du peuple franc : il commença au <sup>vi</sup> siècle et se prolongea jusqu'à l'époque des invasions normandes. Le second, plus riant et non moins fécond, ce fut ce splendide renouveau qui, au lendemain des croisades, rendit les classes populaires à elles-mêmes et qui fit éclore les communes.

Il ne paraît pas cependant que l'origine du Virton actuel se rattache à l'une ou à l'autre de ces grandes époques historiques, et voici pourquoi. Le plus ancien document où soit mentionné le nom de Vieux-Virton est de 1235, et c'est une charte par laquelle un chevalier Folcard de Vieux-Virton donne à l'abbaye d'Orval une part de la dime de cet endroit, et rappelle qu'auparavant déjà il lui avait cédé son droit de patronage sur l'église du même lieu (1). Or, qui ne voit que si le Virton romain avait été abandonné complètement au <sup>vi</sup> siècle, pour être rebâti sur l'emplacement du Virton moderne, l'existence d'une église et d'une paroisse à

(1) Goffinet Cartulaire de Clairefontaine p. 16. Ce recueil contient plusieurs autres chartes, de 1240 1244, 1254, 1256, 1265, 1294 et 1298, qui sont relatives à la dime de l'église de Vieux-Virton.

Vieux-Virton serait inexplicable ? Car enfin, cette paroisse et cette église sont postérieures à l'époque romaine ; je n'en veux pour preuve que le patronage de St-Martin, sous lequel elles sont placées. Le culte de St-Martin fut pour toute la Gaule, dans les premiers siècles du moyen-âge, le culte national par excellence ; on compte par centaines les églises qui lui sont dédiées, tant dans notre pays qu'en France, et l'enthousiasme des Francs pour ce grand thaumaturge est un des faits les plus éclatants de l'histoire de ce peuple. Aussi est-on généralement d'accord pour reconnaître, dans le patronage de Saint Martin sur des églises paroissiales, une marque de la haute antiquité de celles-ci, et cela se vérifie tout particulièrement dans notre Luxembourg, où la plupart des localités qui ont pour patron S Martin offrent des traces d'une primitive occupation romaine. Or, Saint Martin est mort en 381, peu d'années avant la destruction de Vertunum, et, pour plus d'une raison, il n'est guère probable que dans le court espace de temps compris entre ces deux dates, ou lui aurait dédié une église dans cette ville. Il suit de là que l'église Saint-Martin n'a dû être élevée que pendant la période franque, ou plutôt à l'époque des Mérovingiens. Mais, pour qu'on l'ait bâtie au milieu des ruines de la ville ancienne, il faut de toute nécessité admettre que cette localité a dû continuer d'être habitée, du moins en partie, et que le Virton actuel n'existait pas encore : autrement il aurait été le centre de la paroisse, et la juridiction de son clergé se serait étendue sur tout le territoire de la ville primitive.

L'origine du Virton actuel doit donc être cherchée dans des temps plus rapprochés de nous, mais à une date notablement antérieure à 1235. Il n'est guère possible, cependant, de le rattacher à ce grand mouvement d'émancipation des communes qui fut favorisé par beaucoup de seigneurs de notre pays, et au cours duquel plusieurs localités furent créées de toutes pièces avec le titre de *villes neuves*. Ce titre en effet désigna le plus souvent, non pas les localités qui durent le jour à un acte de la volonté souveraine du prince, et qui furent dotées de la liberté en même temps qu'appelées à l'existence, mais bien des communes existant de toute ancienneté, qui se voyaient rajeunies et en quelque sorte *renouvelées* par l'action des franchises communales (1).

(1) On tomberait dans une grave erreur, dit M. Bonvalot (Le tiers état d'après la loi de Beaumont, p. 259) si l'on s'imaginait que toutes les villes neuves ont été édifiées dans des solitudes, là où auparavant il n'existait aucun ensemble de maisons. Celles qui ont été bâties dans ces conditions sont très peu nombreuses. Et en note il cite les communes dotées du régime de la loi de Beaumont qui ont été fondées en même temps qu'émancipées : il n'y en a que treize, dont aucune dans le Luxembourg.

Virton et Vieux-Virton étaient depuis longtemps deux communes et deux paroisses distinctes, lorsqu'elles furent appelées l'une et l'autre à jouir du régime communal inauguré par la loi de Beaumont, celle-ci en 1260 (1), celle-là en 1270 (1). La charte d'affranchissement de Vieux-Virton ne nous fournit aucune lumière sur le problème que nous discutons ici : on y voit seulement que, dès la date de 1260, avait commencé l'union si étroite qui exista depuis lors entre les destinées de Vieux-Virton et de Saint-Mard.

Si je comprends bien la charte, ces deux localités ne formaient qu'une seule et même commune (2), dont Saint-Mard était incontestablement la section la plus importante : preuve que Vieux-Virton, probablement depuis la fondation du Virton actuel, était retombé au rang d'un humble village. La charte de Virton, qui est de 1270, ne fait en grande partie que confirmer le privilège dont cette localité jouissait auparavant, *a tens de la vies ville*, comme s'exprime le document. Que cette expression ait ici, comme je l'ai insinué plus haut, un sens politique et nullement topographique, c'est ce qui résulte à l'évidence du passage suivant de la même charte : « *Et chargeront li maires el li eschevin les vies drois par le concel de la ville, ensi cum li jurei faisoient, ansois que Ver-ton fust jureie, a ciaux des vies villes forainnes qui lor requerront..... Les mesures de seil, de bleif et de toutes semences demourront teiles cum elles soloient, estre a la vies ville.* » Et dans tout le reste de la charte, on ne cesse d'opposer les *villes neuves*, c'est-à-dire les villages affranchis à la loi de Beaumont, aux *vieilles villes*, c'est-à-dire à ceux qui n'ont pas été gratifiés d'un acte d'affranchissement (3).

La charte de 1270 nous fait d'ailleurs connaître, pour Virton, un

(1) Jeantin, Chronique de l'Ardenne et des Woëpvres, II, p. 608.

(2) Voici comment s'exprime le comte Louis de Chiny dans cette charte : « *Je ai jurei à tenir franchise-ment la ville de Saint Marc et de Vies Ver-ton aux us et a la ley de Beaumont..... El li maires et li eschevin de Saint Marc et de Vies Ver-ton me ont fait fautei*, etc. V. nos *Annales*, t. X, p. 212. Il n'y a donc, d'après cela, qu'une commune et qu'un maire. Le P. Goffinet, en commentant cette charte, trouve que le texte est ambigu et se demande s'il ne faudrait pas lire : *les maires*. Je ne partage pas les scrupules de notre savant confrère, mais j'adhère pleinement à son avis quand il ajoute immédiatement : « *Cependant si ces localités voisines avaient eu deux justices ou avaient formé deux communautés bien distinctes, il est à présumer que Louis V aurait donné à chacune ses lettres d'affranchissement.* »

(3) Ici se présente une difficulté. Par acte daté de 1266, Joffroy de Boulaumont, chevalier, reconnaît être homme-lige, après ses autres seigneurs, de Robert évêque de Verdun, *pour la moitié de neuville de Virton*, (*Annales X*, p. 227.) D'après cela la charte de 1270 ne serait que la confirmation d'un acte d'affranchissement antérieur.

état de choses qui nous oblige à faire remonter assez haut l'origine de la ville. Elle a une enceinte murillée, elle possède un château-fort, et son ban est parfaitement délimité : « *il s'estent tres le ban de Robermont jusqua la cruix de Herpignei et de la cruix jusqu'a la fontainne a Rebisnel (1) et de celle fontainne jusqua russel de Rabai en ensai ver Virton* ». Tout cela suppose évidemment une origine bien antérieure à l'époque où commença le mouvement communal dans le Luxembourg, c'est-à-dire aux premières années du XIII<sup>e</sup> siècle (2).

C'est donc de Virton et non de Vieux-Virton qu'il s'agit, dans les quelques documents antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle où est cité le nom qui nous occupe. Ces documents ne sont pas nombreux ; voici ceux que je connais en remontant le cours des temps à partir de 1235 :

1<sup>o</sup> Un passage de Giselbert de Mons, chapelain du comte de Hainaut Baudouin VI, qui raconte le séjour fait à Virton par l'Empereur Frédéric Barberousse, en 1187, au retour d'une entrevue avec le roi de France ; il est ainsi conçu : *In recessu vero a colloquio, cum in villa quadam Ludovici comitis Cismacensis (3) comitis Hanoniensis in secundo gradu consanguinei, Vertun scilicet, dominus imperator pernoctaret, comes Hanoniensis sententiam quaesivit..... Unde principes imperii et alii fideles domini imperatoris comiti hanoniensi et hominibus suis sententiam exposuerunt*. Ces seigneurs étaient le chancelier de l'empire, les évêques de Liège et de Metz, l'archevêque de Mayence, le comte palatin du Rhin, cinq autres comtes, six gentilshommes et Giselbert lui-même. J'ai cité ce texte pour donner une idée de l'importance du château qui pouvait loger un personnel aussi nombreux et aussi distingué.

2<sup>o</sup> Une charte de 1180, que j'ai trouvée aux archives de la Moselle à Metz, et que je publie en appendice : elle contient donation de l'église de Virton aux chanoines de St<sup>e</sup>-Agathe de Longuyon, par l'archevêque Arnold de Trèves. Elle confirme un acte identique de son prédécesseur Albéron, qui régna de 1131 à 1151.

(1) Ou Rebisuel, c'est-à-dire d'après l'orthographe moderne Rebeul, forme diminutive de Rabay.

(2) Le premier affranchissement communal à la loi de Beaumont qui ait eu lieu dans le Luxembourg actuel est celui de Sommethonne en 1239, puis viennent ceux de Gembes 1245, de Bellefontaine en 1251, de Limes en 1254, de Gérouville et de Tintigny en 1258. J'emprunte ces diverses dates, sans les contrôler, au livre de M. Bonvalot. Le tiers état d'après la charte de Beaumont p. 248 et 249.

(3) Erreur du copiste ou du prote pour *Cisniacensis*.

L'église paroissiale de Virton existait donc avant 1151 (1).

3° Un passage de Jean d'Anly, chroniqueur luxembourgeois du xvi<sup>e</sup> siècle, rapportant que le comte Arnulf de Chiny fonda une chapelle à Virton en 1097 (2). Cette chapelle, dit M. Welter dans ses notes manuscrites sur Bertholet, prit le nom de Maison-Dieu, et fut donnée en 1340 par la commune de Virton aux frères croisés de Suzy (3). Il n'y a aucune raison pour suspecter la véracité de ce témoignage, qui contient la plus ancienne mention connue de Virton, et qui reporte au xi<sup>e</sup> siècle l'existence de cette ville.

Nous ne pouvons donc ni faire remonter l'origine du Virton actuel jusqu'à l'époque de la colonisation franco-chrétienne, ni la faire descendre jusqu'à l'époque du mouvement communal. C'est entre ces deux époques, dont la première expire au moment des invasions normandes, vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle, et dont la seconde, comme on l'a vu plus haut, ne commence chez nous que pendant la première moitié du xiii<sup>e</sup>, qu'il nous faut chercher les circonstances qui ont donné au Virton actuel son importance et sa dignité. Et comme les documents sont muets, il faut bien recourir à la conjecture. J'imagine donc que Virton n'était, dans les commencements, qu'un hameau formé, tout comme Vieux-Virton, à la circonférence de la vieille ville romaine qui occupait le centre du plateau, et qu'à un moment donné, il fut tiré de son obscurité par le comte de Chiny, quel qu'il soit, qui la munit d'un château et d'une enceinte murillée. Devenue ville forte et peut-être même, pendant quelque temps, résidence des comtes, Virton devait se développer rapidement. La sécurité dont on y jouissait dut attirer dans ses murs de nombreux habitants, et contribuer à dépeupler sa rivale. C'est dans les mêmes conditions que naquirent les villes de Montmédy et de Longwy : elles furent d'origine essentiellement féodale et militaire, et la cité y fut engendrée par le château, comme nous l'apprennent des textes non équivoques. Si nous ne sommes pas aussi bien renseignés sur Virton, c'est que l'origine de cette ville remonte plus haut, et qu'il ne nous reste aucun document purement civil et politique des anciens comtes de

(1) La preuve qu'il s'agit bien ici du Virton actuel et non de Vieux-Virton, c'est que des documents ecclésiastiques du xvii<sup>e</sup> siècle nous montrent encore les chanoines de Longuyon en possession du droit de patronage sur l'église de cette ville.

(2) Annales de l'Institut. archéol. du Luxembourg, t. XVI, p. 216.

(3) Annales, t. V, p. 234.

Chiny. Nous savons seulement que le premier comte, Arnoul de Granson, édifia le château de Chiny vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, et que son fils Otton I (982-1013) fortifia Warcq, Chauvency et Ivoix. Peut être est-ce le même comte qui construisit l'enceinte et le château de Virton ; peut-être aussi faut-il reculer ces travaux de défense jusqu'à Louis II (1030-1068) que Bertels (1) nous montre préoccupé de mettre son pays en état de défense comte Gozelon de Lotharingie. Virton semble avoir partagé dès lors, avec Ivoix, Chiny et Chauvency, l'honneur de servir de résidence aux souverains, jusqu'à la fondation de Montmédy (1239), poste plus avantageux au point de vue stratégique, et qui devint définitivement la capitale du nouvel Etat.

IV.

J'ai dit et prouvé que la ville romaine dont le plateau de Majerou garde les ruines portait déjà le nom que le Virton actuel continue de porter sous une forme un peu modernisée : il est temps maintenant de prouver la seconde partie de mon assertion, et de justifier la forme *Vertunum* que je revendique comme étant la forme primitive du nom. Il suffira, pour cela, d'aligner ici, dans l'ordre chronologique, les plus anciens passages où il soit cité :

1180. Ecclesiam de *Vertunno* (charte d'Arnold de Trèves, publiée ci-dessous).

1187. *Vertun* (Chronique de Giselbert de Mons, v. ci-dessus).

1235. De Veteri *Vertun* (Cartulaire de Clairfontaine, p. 16).

1240, 1244. *Vertunnum*, *Vertonnum* (Ibid. p. 15 et 17).

1257. Vies *Vertun* (Ibid. p. 27).

1260. Veis *Verton* (Charte d'affranch. de Vieux-Virton v. ci-dessus).

1265, 1298. Vies *Verton* (Cartulaire de Clairefontaine, p. 46 et 97).

1268, 1270. *Verton* (Chartes de Virton, Annales de l'Institut arch. du Lux. X, p. 225 et 238 (2)).

Telle est sans exception l'orthographe du nom jusqu'au

(1) Gozelone fugam capessente ipse Chiniacum repetit illudque cum aliis praesidiario milite munivit (Bertels, Cologne, 1638 p. 89.)

(2) Je n'ai pas cru devoir tenir compte d'une inscription *Virtoum* ou *Virtuum* qui se lirait, d'après M. Hagemans, au fond d'une assiette romaine découverte à Vieux-Virton et conservée au Musée d'antiquité de Bruxelles. « Les recherches sous le n° indiqué, dit M. Schuermans, n'ont pas abouti à retrouver la prétendue marque *Virtuum* ou *Virtoum*, qui est dès lors suspecte » (Bulletin des comm. d'archéologie, t. XI, p. 35.) J'imagine pour ma part qu'à l'avenir le faussaire se gardera de mettre les points sur des i aussi indiscrets que celui de *Virtoum*.

xviii<sup>e</sup> siècle, où la forme *Virton* parvient à s'introduire et à se faire accepter définitivement comme la seule officielle. Pour le dire en passant, il me suffira d'avoir établi cette forme pour être dispensé de réfuter les diverses étymologies de fantaisie qu'on a fait circuler au sujet du nom de Virton. *Vertunum* est bel et bien un vocable celtique, dont je ne me hasarde pas, pour le moment, à chercher la signification, mais qui n'a rien de commun ni avec le *Vir tonans* de Bertels, ni avec d'autres combinaisons de mots plus ingénieuses, sinon plus vraisemblables.

Bornons-nous à remarquer la haute antiquité qu'un pareil nom assigne à la ville qui le portait. Car, encore bien que le celtique ait continué à être parlé dans notre pays jusqu'à la fin de la domination romaine, il est peu probable que les Romains eussent emprunté le nom de l'endroit au langage celtique, s'ils avaient été les premiers à le défricher et à y bâtir. Il est donc permis de croire que *Vertunum*, tout comme *Orolaunum*, datait d'une époque antérieure à la conquête de César.

L'histoire de cette ville, de sa civilisation et de ses mœurs, telles qu'elles se révèlent à nous dans les monuments archéologiques, serait certes un des sujets les plus séduisants qui puissent tenter le patriotisme luxembourgeois. Avec quel intérêt on assisterait aux travaux de défrichement des premiers Trévires qui fixèrent leur demeure sur la riante colline de Majerou ! Avec quel charme soutenu on les verrait, après la conquête du pays par les légions de César, s'initier graduellement à la vie romaine, participer à tous les bienfaits comme à tous les dangers de cette culture raffinée, transformer enfin leur pauvre village barbare en une ville agréable et élégante, qui, placée au confluent de deux rivières, en domine les deux vallées ! Au milieu d'une région sauvage et tout entière couverte par les sombres forêts de l'antique Arduenna, *Vertunum* et *Orolaunum* brillent du haut de leurs collines comme les fanaux de la civilisation, qui envoient une lumière éblouissante dans les fourrés du monde barbare ! Quel plaisir de voir s'éclaircir progressivement les vastes ténèbres des forêts vierges, une belle route largement aérée courir le long de la Vire, protégée par le fort de La Tour, des villas, centres d'exploitations agricoles et noyaux des futurs villages, surgir successivement sur les flancs des collines déboisées ou au milieu des clairières, à Musson,

à Halanzy, à Bleid, à Ethe, et dans d'autres localités dont le sol ne nous a pas encore livré ses secrets ! On verrait ensuite les premiers apôtres de l'Évangile apparaître au milieu de ces populations si empressées à suivre les exemples de la société romaine, et le christianisme, apporté de Trèves par quelques missionnaires inconnus, s'infiltrer peu à peu à Vertunum. A partir de Constantin, il entre victorieusement ici comme dans les autres bourgades luxembourgeoises, il plante l'étendard de la croix sur les débris des temples payens, il en reproduit le signe sacré dans ces charmants bijoux dont quelques-uns, retrouvés au milieu des ruines de Majerou, sont les traces les plus antiques qu'il ait laissées dans notre pays. L'Église n'a pas encore achevé son œuvre de régénération morale, les derniers tenants du paganisme n'ont pas encore disparu de la contrée, lorsqu'éclate la catastrophe terrible dans laquelle s'abîma en un jour toute la civilisation de la Belgique romaine. Voici les hordes innombrables de vingt peuples barbares qui se répandent comme un torrent sur la Gaule. Tout fuit ou périt sous leurs coups. Le sang coule à grands flots, les oiseaux de proie aux pieds jaunes, comme disent les chansons germaniques, font des festins de cadavres, et les villes flambent sur les collines comme les feux de joie de la barbarie triomphante. Vertunum est réduit en cendres avec sa florissante ceinture de villas, la vallée de la Vire redevient solitaire et inculte, et la vieille forêt, prenant enfin sa revanche sur ses impitoyables défricheurs, se met en marche et vient reprendre possession des derniers sites qui lui ont été enlevés par la cognée. Wuotan et Holda, et toutes les farouches divinités du Walhalla germanique, triomphent sur les débris des autels élevés à Jésus Christ et à la Sainte Vierge ; la religion du sang a chassé la religion de l'amour. C'est l'heure sombre où le christianisme et la civilisation voient reculer leurs frontières, et où l'on peut se demander s'il leur reste encore un lendemain ! La conversion des Francs met un terme à cette crise et assure l'avenir de l'Évangile en Europe : mais lorsque les missionnaires purent recommencer leur fécond apostolat, l'œuvre de deux siècles était à recommencer, et la population qui errait sur les bords de la Vire était redevenue barbare et payenne comme à l'époque d'Indutiomar !

Mais ce serait outrepasser les limites assignées à ce travail et



empiéter sur le domaine d'une autre science que de vouloir retracer cette succession de tableaux tour à tour charmants ou terribles. Dans l'espoir d'y pouvoir revenir un jour, je terminerai ici cette étude, dont le seul but était de faire apprécier l'utilité de la toponymie envisagée comme science auxiliaire de l'histoire. Le lecteur qui a bien voulu me suivre à travers les nombreux méandres de cette dissertation n'aura peut-être pas perdu son temps à me lire, si je suis parvenu à lui faire comprendre que dans les recherches historiques, les noms des moindres *lieux dits* contiennent souvent les plus précieuses révélations, et qu'il rendrait un sérieux service à des études qui doivent nous être chères à tous, puisqu'elles ont pour objet notre propre patrie, s'il s'imposait la tâche modeste mais fructueuse de faire un relevé de ces noms, au moins pour la commune qu'il habite.

Notre Institut a été saisi, il y a quelque temps, d'une proposition d'un de ses membres, tendant à faire recueillir, par les moyens dont il dispose, les noms des *lieux dits* de toutes les localités du Luxembourg, et à les publier sous la forme d'un Dictionnaire toponymique (1). Un travail de ce genre serait la base la plus solide et le point de départ le plus avantageux de toutes les recherches archéologiques à faire par la suite, et l'Institut s'honorerait en en prenant l'initiative dans notre pays. Aussi j'espère qu'il aura bientôt l'occasion de délibérer de nouveau sur la proposition dont je parle, et qu'il lui fera un accueil favorable. Je serais heureux de pouvoir, dans la mesure de mon temps et de mes forces, collaborer à une œuvre aussi utile.

GODEFROID KURTH.

9. 1313

(1) V. le t. X, de nos Annales, p. VIII.

APPENDICE.

(V. p. 289.)

METZ

Archives de la Lorraine.  
G. 1444.

1180.

*Lettres patentes d'Arnold, archevêque de Trèves, confirmant les chanoines de la collégiale de Longuyon dans la possession de l'église de Virton.*

In nomine sancte et individue Trinitatis ego A. dei gracia Tr. archiepiscopus dilectis filiis canonicis beate Agathe in Longuion eorumque successoribus canonicè substituendis in perpetuum. Equitati consentaneum est omnes quos ad pontificalis regiminis curam divina gracia voluit sublimare a petitionibus justis aurem non avertere, piisque votis facilem prebere assensum. Ea propter venerabilis predecessoris nostri Alberonis bone memorie Tr. arch. apostolice sedis legati vestigia imitantes ecclesiam de Vertunno omni integritate quam ipse pretaxate fratribus ecclesie ad augmentum tenuis prebende confirmavit nos etiam confirmamus et sigili nostri auctoritate et testibus sub notatis in perpetuum coroboramus. Rodulfus prepositus Johannes decanus Folmarus corespicopus Godinus monasterii prepositus Albertus prepositus sancti Paulini Rodulfus de Cavene Fredericus subcustos beatri Petri Magister Gerardus Gregorius promiensis abbas Conrardus abbas sancti Maximini Ludovicus abbas sancti Eucharii Ramboldus abbas sancte Marie ad martires Ramerus abbas sancti Martini Godefridus abbas de Sprenkebach. Godefridus abbas de Lacu Stephanus abbas de Aurea valle Gillebertus abbas de Claustro Godefridus abbas de Vardegozinge Wezelo cantor beati Petri Teodericus de Marceto Cono Lodowicus Bartholomeus Willermus Sybodo celerarius Lodowicus Henricus Fredericus canonici in ecclesia beati Petri magister Rodulfus Teodicus cantor Otto celerarius Balduinus Albero Rainerus canonici in ecclesia beati Paulini Eurinnus abbas de Lucenburch.

Acta sunt hec anno ab incarnatione Dei MCLXXX<sup>o</sup> indictione XIII<sup>a</sup> episcopatus nostri XI<sup>o</sup> anno.

Beau sceau en cire rouge à moitié conservé, représentant un personnage assis.